

# Lettre du Cercle Condorcet

www.cercle-condorcet-de-paris.fr

de Paris

## ÉDITO

Le lecteur trouvera d'abord dans la présente Lettre une analyse critique de la situation de la Zone euro due à Dominique Plihon, membre du Comité scientifique d'ATTAC et des « Économistes atterrés ». Son exposé met en évidence les risques d'une déflation que la « politique d'austérité » a fait peser sur l'économie de cette zone, à l'image de ce qui s'est passé au Japon. Depuis lors, certes, des initiatives ont été prises, notamment, le « quantitative easing » mis en œuvre par la Banque Centrale européenne et le « Plan Juncker » d'investissements, mais les propositions de politique économique faites par Dominique Plihon pour éradiquer ces risques restent d'actualité.

### Sommaire

#### Édito

par Michel Cabirol et Jean-Pierre Pagé p. 1

#### Plénière

**Quelles politiques pour éviter le syndrome japonais à la zone euro ?**

par Dominique Plihon p. 2

#### Plénière

**Une éthique de discussion, un modèle pour la société.**

par Didier Sicard p. 4

#### Plénière

**Islam et laïcité : l'islam en France, une raison de redéfinir la laïcité ?**

par Ghaleb BENCHEIKH p. 6

#### Tribune libre

**Ne pas se tromper de réponse face à Daech**

par Jean-Pierre Pagé p. 9

Bien entendu, le Cercle Condorcet est resté très sensibilisé à ce qui a trait à l'Islam et aux modes d'insertion de cette religion dans notre société. Pour tenter de le comprendre, il a fait appel à Ghaleb Bencheikh, théologien et Président de la Conférence mondiale des religions pour la paix. Dans le cadre d'un exposé sous l'intitulé « Islam et laïcité », celui-ci démonte tout une série de mythes et de fausses affirmations concernant l'Islam, en particulier celle qui voudrait que la « charia », avec toutes ses prescriptions, soit un mode de gouvernement directement dicté par le Prophète.

Toujours dans le même ordre de préoccupations, une tribune libre, intitulée « Ne pas se tromper de réponse face à Daech », veut susciter une interrogation sur les raisons de la fascination qu'exerce le phénomène « Daech » sur nos jeunes concitoyens de confession musulmane et propose une explication. Cette fascination ne tiendrait-elle pas, plutôt qu'à des considérations économiques primaires (pauvreté, chômage), à l'absence d'idéals et de raisons d'être dans la vie dans laquelle la société capitaliste actuelle laisse ces jeunes gens qui se ressentent trop comme des parias, des laissés pour compte ?

Cette Lettre reprend, par ailleurs, le compte-rendu de l'exposé que nous a fait le Professeur Didier Sicard, précédent président du Comité National d'Éthique, sur le mode de fonctionnement de ce comité à la recherche de consensus sur de grands sujets d'actualité dans notre société. Son expérience est d'autant plus intéressante qu'il est aussi l'auteur du rapport sur la « fin de vie » demandé par le Président de la République. Le lecteur pourra comprendre comment l'application de la méthode éprouvée par l'expérience du Comité National d'Éthique lui aura permis de parvenir aux conclusions qui figurent dans son rapport.

Michel Cabirol et Jean-Pierre Pagé, co-présidents.

Dans une situation où la croissance de 0,3% pour l'ensemble de la zone euro et l'inflation sous-jacente négative de 0,2% (hors effet produits importés dont les produits pétroliers) suscitent la crainte de la déflation, quelles leçons peut-on tirer de l'expérience japonaise étendue dans le temps? Quelles politiques pour l'Europe ?<sup>1</sup>

### RETOUR SUR L'EXPÉRIENCE JAPONAISE

Le Japon est la première grande puissance à être entrée dans la déflation à la fin des années 90 et à y être demeurée dans la longue période.

Le processus a duré 25 ans, il s'est engagé au début des années 90 avec un ralentissement brutal de l'inflation, puis s'est accéléré avec une baisse des prix de 0,3% par an entre 1998 et 2012. De 1999 à 2012, le taux d'inflation est négatif. Il en est résulté une augmentation de la charge de la dette.

Au départ, trois bulles: boursière, immobilière et bancaire ont provoqué un resserrement brutal de la politique monétaire. Cette politique monétaire trop restrictive, combinée au surendettement de l'économie japonaise a provoqué le passage de l'objectif de désinflation à la spirale de la déflation.

La demande privée chute, les consommateurs anticipent la baisse des prix et ralentissent leur demande, les entreprises en situation d'incertitude sur l'évolution de la situation intérieure freinent leur investissement, l'activité s'établit à un niveau plus bas qui favorise la reproduction des anticipations négatives.

La mise en place de politiques anti-déflationnistes vigoureuses s'opère lentement avant de passer à une phase plus stimulante. Et les autorités ont mis du temps après la crise de 2008-2009 à obliger les banques à assainir leur bilan.

Pour sortir de la déflation une thérapie de choc était nécessaire. Elle a été mise en place par le gouvernement conservateur de Shinzo Abe qui a fait de la lutte contre la déflation son objectif prioritaire.

1. Dominique PLIHON est Professeur à l'université Paris XIII et membre du Conseil scientifique et porte-parole d'ATTAC. Il est également directeur de l'École doctorale Érasme.

La Banque Centrale a dans ce cadre conduit une politique monétaire très expansive avec un objectif d'inflation de 2%, un doublement de la base monétaire, un taux directeur de 0% à 0,1%. Et elle a laissé s'opérer une dépréciation du yen.

### LA SITUATION EN ZONE EURO

Dans la zone euro la situation manifeste des traits communs avec celle du Japon : une déréglementation financière excessive a favorisé l'apparition de bulles immobilières et boursières couplées à une crise bancaire. Le surendettement des acteurs privés et publics fait craindre une déflation par la dette comme celle qui a été observée en 1933.

Les bulles financières affectent les banques qui rationnent le crédit.

Dominique Plihon souligne que dans les situations où la crise financière affecte les banques qui assurent la liquidité de l'économie, la crise est une crise grave. Sinon à l'exemple des crises de 1987 et 2000 ce sont des crises que l'économie surmonte assez rapidement.

## QUELLES POLITIQUES POUR ÉVITER LE SYNDROME JAPONAIS À LA ZONE EURO ?

**Dominique PLIHON<sup>1</sup>**

En 2008-2009, les banques étaient concernées en première ligne et il n'y a pas eu de mécanismes d'adaptation. Le point commun avec le Japon est le surendettement tant public que privé, ce qui peut engager une déflation par la dette au sens de Fisher, processus cumulatif dont les agents endettés n'arrivent pas à sortir.

Mais il existe des différences entre la situation du Japon et celle de la zone euro. La différence essentielle est que le Japon a eu une politique budgétaire relativement expansionniste dans les années 90. En Europe la politique expansionniste n'est apparue qu'après la crise de 2008-2009 et avec une faible réactivité au départ de la crise. Elle avait été précédée en 2007 et au début de 2008 par une hausse des taux d'intérêt et une politique budgétaire pro-cyclique.

Les autorités n'ont pas été assez vigoureuses pour obliger les banques à assainir leurs bilans de la charge des actifs risqués, et les politiques conduites sur la réforme des structures bancaires ont été trop timorées.

Or les politiques économiques ont un rôle majeur dans la relance des économies. La dimension psychologique est importante, il s'agit d'agir sur les anticipations et en

les modifiant de favoriser l'activité et une certaine inflation, ce qui rend nécessaire le recours à une thérapie de choc.

L'erreur à ne pas commettre est la hausse de la fiscalité et en particulier celle de la TVA. Erreur qui a été commise par S. Abe qui en décidant une hausse importante de la TVA a ralenti la consommation.

La France a fait la même erreur au début de 2014 en haussant la TVA.

Dominique Plihon juge la situation européenne critique et souligne que le mot n'est pas trop fort.

En effet, on observe un chômage historiquement élevé qui en Espagne et en Grèce atteint 50% des jeunes.

La prise de conscience de cette situation a été tardive. La chute de l'investissement est antérieure à la crise en particulier en France. Aujourd'hui l'investissement est inférieur de 20% à celui de 2007. La production potentielle a baissé de 800 Milliards par rapport à l'avant crise. Et la baisse de l'inflation laisse le taux réel d'intérêt à un niveau non négligeable, fondant des anticipations négatives.

## **Un autre type de solution consisterait dans la hausse des prix**

### **QUELLES POLITIQUES POUR ÉVITER LA DÉFLATION ?**

La déflation étant un processus cumulatif il faut rendre aux politiques budgétaires et monétaires leur rôle contractuel selon trois priorités :

- La réduction du poids de la dette tant publique que privée.
- Priorité absolue doit être donnée à l'investissement, variable clef du redémarrage.
- Agir sur les anticipations par la parole des gouvernements, par la réduction du poids de la dette.

Elle a donné lieu à une conférence européenne qui a dégagé les voies suivantes de solution: allonger les échéances, baisser les taux d'intérêt sur la dette, pratiquer le « hair cut » c'est-à-dire concrètement annuler une partie de la dette.

La Banque Centrale Européenne est pour sa part intervenue vigoureusement. Son intervention a été massive sur le marché des dettes publiques et privées et s'est opérée sur le marché secondaire. Elle a de plus proposé aux banques de leur racheter les titres de crédits faits aux PME, mais l'enveloppe que la BCE a proposée n'a pas été entièrement souscrite.

Il est possible aussi d'envisager de nouvelles formes d'endettement. La mutualisation de la dette a été rejetée par l'Allemagne mais pourrait être confiée à un organisme financier spécialisé. Le projet de « project bonds » a également été proposé, et a soulevé l'objection de l'aléa moral, il constituerait un encouragement à l'endettement des pays en difficulté.

Un autre type de solution consisterait dans la hausse des prix. Olivier Blanchard (Directeur des études du FMI) avait proposé un objectif d'inflation de 4% pendant 10

## **L'erreur à ne pas commettre est la hausse de la fiscalité et en particulier celle de la TVA**

ans pour alléger la dette.

En ce qui concerne la relance de l'investissement, il faut observer qu'en France les dépenses d'innovation et de recherche développement ont baissé. La transition énergétique pourrait les susciter puisqu'elle devrait représenter 3% du PIB par an pendant 10 ans. Ce qui aurait un triple effet: stimuler l'activité, ainsi que les impacts politiques et psychologiques positifs qui pourraient en résulter.

Le Plan Junker de 315 Milliards d'euros en 3 ans est sur le même objet insuffisant et inadapté. Il est insuffisant par rapport aux travaux antérieurs de la Commission et ne propose pas de ligne directrice Un effet limité est à attendre des 21 Milliards d'euros de mise initiale supposés produire un effet de levier.

La question reste celle du financement à long terme, qui pourrait être assuré par des recettes provenant de taxes sur les transactions financières à un taux suffisant, ou par une Éco-taxe à laquelle des économistes libéraux comme Jean Tirole sont favorables.

En conclusion, quel pourrait être le scénario de l'Europe en 2030 ?

Pour Dominique Plihon le scénario le plus probable est celui de l'éclatement de la zone euro qui laisserait place soit à une Europe fédérale dont on voit qu'elle permettrait la coordination des politiques budgétaires et monétaires, soit à une Europe à monnaies multiples articulées à l'euro.

Synthèse par Françoise Renversez, membre du Cercle. ■

## Plénière du 2 mars 2015

Le Cercle Condorcet de Paris a demandé à Didier Sicard, Président d'honneur du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) pour les sciences de la vie et de la santé de venir nous parler de la création et du mode de fonctionnement de ce Comité. Didier Sicard a été aussi, en 2012, le coordinateur d'une Commission chargée par le Président de la République de réfléchir sur les modalités d'assistance au décès pour les personnes en fin de vie.

### UN BREF HISTORIQUE

Le premier Comité National d'Éthique a été créé en 1983 par Jean-Pierre Chevènement et Philippe Lazar sous la présidence de François Mitterrand. Jean-Pierre Chevènement avait réuni des « États généraux de la Science », lesquels avaient conclu à la nécessité de créer une instance spécifique pour traiter des sujets difficiles posés à la société par les avancées scientifiques (c'était l'époque du premier bébé par fécondation in vitro). Son premier Président fut le Professeur Jean Bernard jusqu'en 1992. Lui a succédé Jean-Pierre Changeux jusqu'en 2000. Didier Sicard a pris sa suite jusqu'en 2008. Il en demeure le Président d'Honneur, ainsi que son successeur Alain Grimfeld. Le Président actuel est Jean-Claude Ameisen<sup>1</sup>.

Ce Comité fut le premier de ce type au monde. Depuis, cette instance a fait école. Il en existe actuellement 150 dans divers pays. Le seul pays qui n'a pas créé ce genre de structure est la Grande-Bretagne, qui s'est dotée d'un autre type d'instance : le « Welcome Trust » qui a ses caractéristiques et ses avantages spécifiques.

Le Comité français se compose de 40 membres, élus pour 4 ans avec un mandat renouvelable une fois.

Les personnes sont désignées par différents organismes - INSERM, CNRS, Conseil d'État, INRA, Académie des Sciences, Cour de Cassation..., mais celles-ci ne siègent pas au sein du Comité au titre de l'origine de leur mandat, ce qui pose parfois des malentendus et des problèmes qu'il appartient au Président de traiter. Elles siègent en tant que personnes et leur fonction est bénévole. Cinq personnes sont choisies pour leur appartenance aux différentes familles philosophiques et spirituelles présentes dans notre société. Le Président du Comité est désigné par le Président de la République.

1. Le 30 janvier 2010, le Cercle a organisé un colloque intitulé : « Bioéthique : nouvelles avancées et débat démocratique » dans lequel intervenaient Jean-Claude Ameisen et Philippe Lazar, ancien Directeur de l'INSERM.

Il est résulté de cette composition et de ce mode de fonctionnement un caractère unique et une grande richesse que l'on retrouve rarement dans les autres instances.

Tous les deux ans, les divers Comités de par le monde se réunissent et échangent sur les contenus de leurs travaux, établissant ainsi un lien entre les différentes réflexions éthiques de chaque pays.

Le Comité National d'Éthique est saisi de questions qui lui sont posées, soit par un responsable politique, soit par une personnalité de la Science, soit encore par un simple citoyen.

### L'ÉTHIQUE DE LA DISCUSSION

Chacun des membres du Comité National d'Éthique arrive avec ses convictions propres qui sont fonction de son âge, de son origine professionnelle, de sa culture, de ses engagements...

L'étrange - et l'enthousiasmant à la fois - est de voir évoluer au cours des débats les positions initiales de chacun, de voir les certitudes subir une mutation.

Chaque séance dure quatre heures. Au cours de la discussion, l'écoute de l'autre est primordiale. Le rôle du Président est de retenir, au fil des échanges, les idées porteuses de créativité, de rassembler les « briques » qui permettront de construire l'édifice (la position commune). Il est surprenant de voir comment l'intel-

## UNE ÉTHIQUE DE DISCUSSION, UN MODÈLE POUR LA SOCIÉTÉ

**Didier Sicard**

***Le Comité National d'Éthique est saisi de questions qui lui sont posées, soit par un responsable politique, soit par une personnalité de la Science, soit encore par un simple citoyen***

ligence collective retentit sur l'intelligence individuelle et comment cette intelligence collective est capable de produire des objets de pensée inattendus. Il est surprenant aussi de constater cette capacité qu'a une société à construire quelque chose qui dépasse la singularité de chacun. C'est « l'ivresse d'œuvrer pour le bien

commun », le sentiment d'appartenir à l'Humanité et d'apporter sa pierre. En préalable à la discussion, les différentes questions abordées sont instruites par un comité technique.

Une illustration du mode de fonctionnement du Comité National d'Éthique : la « fin de vie ».

La France est, dans le monde, le pays « champion » de l'acharnement thérapeutique, certes avec certains bénéfices parfois, mais ceci pose aussi la question de la relation entre la liberté de chacun avec les valeurs de la République.

Le corps médical, la médecine en général, y jouissent d'une délégation de pouvoir exorbitante. On attend de cette dernière qu'elle restaure la santé, quelle que soit la gravité du problème. On lui confie la totalité du salut de la vie. On lui demande de nous sauver de l'effroi de la mort considérée par notre société comme un échec, alors que dans d'autres cultures elle fait partie de la vie. C'est un rempart illusoire. Mourir est devenu plus difficile au 21<sup>ème</sup> siècle

qu'au siècle précédent.

Le rapport à la mort a perdu de son évidence.

Il faut rendre à la fin de vie sa place dans la vie.

En 2000, sous la présidence de Didier Sicard, le Comité National d'Éthique avait produit l'avis 63 concernant la fin de vie et un terme juridique nouveau est apparu : « l'exception d'euthanasie », qui a suscité beaucoup d'émois, mais n'a jamais été retenu dans la loi.

En 2002, la Loi Kouchner avait franchi un premier pas en faisant reconnaître le droit des malades à refuser des traitements.

En 2005, est apparue la Loi Léonetti (qui est en cours de révision à l'Assemblée Nationale). Avec cette loi, on s'est orienté vers une extension des prérogatives antérieures : « double effet », c'est à dire possibilité d'abrégger la vie si les traitements nécessaires sont à des doses telles qu'elles deviennent létales, développement des soins palliatifs. En outre, les personnes qui sont « en fin de vie » doivent pouvoir dire clairement : « je ne veux plus que cela dure », et être entendues.

L'acharnement thérapeutique est une particularité française. Il y a sur ce point un excès du pouvoir médical, tant dans les soins en général, que dans les soins palliatifs. Ces derniers sont, le plus souvent, limités

aux derniers jours de la vie, alors qu'il conviendrait d'en avoir une conception plus large, par une prise en charge plus en amont.

L'intervenant rejette pour sa part l'euthanasie active telle qu'elle se déroule au Benelux en raison de la brutalité de la mort donnée (médicaments anesthésiques et curare), de la difficulté pour l'entourage médical d'en faire une continuité des soins, de l'extrême ambivalence de l'accompagnement par l'entourage, malgré la forme encensée de certains films et témoignages.

UNE MISSION SUR LA « FIN DE VIE » CONFIEE À L'ORATEUR.

En 2012, une mission de concertation avec les citoyens a été confiée à Didier Sicard par le Président de la République. Accompagné de quatre hommes et quatre femmes, il a sillonné la France, auditionné 150 personnes, rencontré des infirmier(e)s, des pompiers, des médecins, des universitaires ...

### ***L'acharnement thérapeutique est une particularité française***

Le résultat de ces rencontres a été d'une grande richesse. Selon le principe suivant lequel une pensée a besoin d'être travaillée avant d'être restituée, la méthode choisie a été celle d'un travail de groupes (de 9h à 13h) sur des sujets divers proposés par les participants et non par les membres de la mission. Dans chaque groupe œuvraient un médiateur et un rapporteur qui restituait la teneur des échanges de 14 à 17h. Des enquêtes ont également été conduites auprès de personnes en fin de vie (par des gens formés à cela et avec l'accord de la famille).

À partir des informations recueillies, un état des lieux des désirs des citoyens en France a été dressé en vue de répondre à la question : « Qu'est-ce que les français attendent » ? Cette démarche se définit comme une tentative pour que les vœux des citoyens soient entendus et leur imaginaire non caricaturé.

La solidarité d'une société en a été le point central. La réflexion a notamment porté sur le point suivant : comment une société peut-elle être capable de montrer sa solidarité, de considérer que chacun de ses membres, lorsqu'il est en fin de vie, doit pouvoir bénéficier d'une prise en considération, d'une attention, afin qu'il éprouve le sentiment de ne pas être exclu de son état. Le concept de sédation profonde terminale a été, semble-t-il, retenu comme respect de la volonté

des personnes lorsqu'elles s'expriment sur ce souhait. L'objectif majeur est de redonner la parole aux malades avec l'importance donnée aux directives anticipées contraignantes.

L'orateur conclut son exposé en s'attardant sur les conditions dans lesquelles s'opère la « fin de vie » aujourd'hui. Elles sont bien différentes de ce qu'elles étaient il n'y a pas si longtemps lorsque la « fin de vie » faisait l'objet

d'un accompagnement avec tous les proches et les amis. Aujourd'hui, l'écrasante majorité des « fins de vie » ont lieu à l'hôpital et dans une certaine solitude. L'orateur souligne à cet égard la densité de la présence hospitalière dans notre pays qui n'a pas d'équivalent dans le monde. L'acharnement thérapeutique qui s'y produit trop souvent empêche une certaine sérénité dans l'approche de la mort. Celle-ci doit être repensée dans une société ainsi instrumentalisée. ■

## Plénière du 16 avril 2015

Trois questions m'ont été posées auxquelles je répondrai plus loin, mais auparavant, je voudrais faire un préambule en rappelant la métaphore du médecin légiste et celle du chirurgien :<sup>1</sup>

Le médecin légiste autopsie les cadavres et veille sur les dépouilles mortelles froides. *Mutatis mutandis*, nous sommes dans le temps de l'Histoire et l'Histoire est mielleuse ou fielleuse selon ceux qui la racontent. Le Moyen Âge pour certains était probablement l'apogée, d'autres pensent qu'il ne faut pas la présenter de manière linéaire, européocentriste et cloisonnée, mais qu'il vaut mieux l'aborder comme une archéologie du présent.

Ce n'est pas le médecin légiste, ce n'est pas l'Histoire qui nous intéresse aujourd'hui, mais plutôt le chirurgien

### ***A fortiori ne peut-on se prévaloir d'un idéal religieux, pour verser le sang et semer le chaos ?***

puisque l'on dit qu'il opère *in vivo*. Ce qui prime pour lui et son équipe, c'est comment sauver le malade et là encore, *mutatis mutandis*, on est dans le chaud de l'actualité. Notre passion à nous, c'est notre Nation,

1. Docteur es Sciences, théologien et philosophe, Ghaleb Bencheikh est Président de la Conférence mondiale des religions pour la paix. Membre du Comité de parrainage de la Coordination française pour la décennie de la culture de non violence et de la paix, il anime par ailleurs des émissions religieuses sur l'Islam à la télévision. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont "La lettre ouverte aux islamistes" (Bayard, 2008) en collaboration avec Antoine Sfeir, et "La laïcité au regard du Coran" (Presses de la Renaissance, 2005). Il est aussi l'auteur d'un vibrant plaidoyer pour le principe de laïcité, meilleur garant de « la cohabitation des sacrés ».

## **ISLAM et LAÏCITE : L'Islam en France, une raison de redéfinir la Laïcité ?**

**Ghaleb BENCHEIKH<sup>1</sup>**

notre société. Le "vivre ensemble" est un mot hochet, dénué de sens. Pour autant, puisque nous sommes ensemble, il n'est pas certain que nous soyons dans l'osmose, la symbiose, la synergie, la volonté de faire quelque chose en commun alors que pour certains, le "vivre ensemble" est plutôt dans la méfiance, la défiance, le repli. Tel est le premier point.

Le second point, c'est la laïcité, vaste sujet. Avant de l'aborder en tant que tel, revenons sur les événements dramatiques qui ont marqué notre Nation au début de l'année civile et là, parlons comme dans l'Écclésiaste qui dit qu'il y a un temps pour tout, un temps pour tuer, un temps pour guérir, un temps pour abattre, un temps pour bâtir. Le temps de l'épouvante, de la sidération est passé, immédiatement suivi de la colère, de la condamnation unanime qui ne souffre d'ailleurs aucune réserve et qui implique d'énoncer de nouveau qu'aucune cause, si noble soit-elle, implique le massacre des innocents et aucune révolte, si légitime soit-elle, n'autorise la terreur. *A fortiori* ne peut-on se prévaloir d'un idéal religieux, pour verser le sang et semer le chaos ?

Le temps de l'analyse est aussi arrivé. Il y a l'analyse sociologisante, politique, géostratégique, psychologique, millénariste, et la lecture théologique. Chacune d'entre elles a sa pertinence propre. Aucune d'entre elles n'épuise le sujet à elle seule. Eu égard à la complexité du sujet, il faudrait avoir une vue panoramique, synoptique. On peut néanmoins affirmer que perpétrer des attentats aussi ignominieux et dire que cela n'a rien à voir avec l'Islam, est irresponsable.

Occulter le mal, c'est se priver de la médication appropriée. Il suffit d'observer l'arc de cercle passant par le Nigeria, l'île de Jolo et par la Corne africaine où l'élément islamique est totalement impliqué. Dire que cela n'a rien à voir n'est pas sérieux. Cela a à voir, hélas, avec l'Islam. Il y a aussi, à côté de la mansuétude, de la générosité affirmée par l'Islam, de la polémologie virulente, une interprétation belligène de tel ou tel passage de la révélation coranique.

Si nous ne disions pas cela, nous ne sortirions pas de l'ornière, et c'est donc un travail considérable qui incombe aux philosophes, intellectuels et théologiens, celui de prendre le problème à bras le corps. Il faudrait aussi sortir de la version religieuse, de la pensée magique car, si nous en sommes arrivés là, c'est parce que nous avons vécu sur la défaite de la pensée, sur l'abdication de la raison, la démission de l'esprit et l'affaissement de l'intelligence.

#### ISLAM ET LAÏCITÉ

On dit souvent que l'on distingue la phrase grammaticale, la proposition logique de l'assertion philosophique. L'assertion philosophique est soumise à débat, à discussion. Mon assertion en cette fin d'après midi, c'est d'avoir entendu à titre personnel l'un des préjugés les plus tenaces : il y aurait une incompatibilité irréductible entre la laïcité et le fait islamique.

Votre serviteur répondra que ce n'est pas vrai, mais encore faut-il définir le mot laïcité.

Aucune religion au monde, et pas même le Christianisme, que je ne cite qu'à des fins pédagogiques, ne résiste au pouvoir temporel *motu proprio*. Et aucune religion au monde, y compris l'Islam, ne résistera à la laïcité quand elle est voulue, et acceptée d'abord par ses penseurs et ses théologiens, ensuite par les fidèles, qui y trouvent une fécondité métaphysique ou spirituelle. Encore faut-il qu'existent de bons relais pour l'expliquer.

Donc, l'idée de l'incompatibilité est saugrenue et ne résiste pas à l'analyse. On objectera, certes, tout ce qui se passe actuellement dans le monde, sous nos yeux, en contexte islamique. C'est un fait qu'à ce jour, *a priori*, aucun pays, aucun régime se prévalant de la tradition religieuse islamique n'est démocratique ni laïc. Il y a une domestication, manipulation, idéologisation, instrumentalisation du fait religieux pour d'autres fins que spirituelles.

Un autre argument théologique est de dire que l'Islam n'a pas en son sein l'équivalent du denier de César<sup>2</sup> dans le nouveau testament. À cela, nous pourrions répondre par une simple boutade : « *Mais pourquoi voudriez-vous que Dieu parle à César au septième siècle ?* » Indépendamment de cela, c'est vrai, il n'y en a pas, mais c'est un équivalent plutôt à décharge et cela pour deux raisons. Ce qui est certain, c'est que - dans l'Islam - on a un Dieu qui se mêle à peu près de tout, jusqu'à la description précise de la manière de faire l'ablution, mais qui passe la gouvernance sous silence. Est-ce un oubli, est-ce volontaire ?

***Il faudrait aussi sortir de la version religieuse, de la pensée magique car, si nous en sommes arrivés là, c'est parce que nous avons vécu sur la défaite de la pensée, sur l'abdication de la raison, la démission de l'esprit et l'affaissement de l'intelligence***

Il n'y a en aucune manière façon de gouverner la Cité dans le Coran et ceux qui le disent trompent les gens. Il y a pour autant des façons de juger les fautes ou les crimes commis, ce qui est, par contre, une forme de gouvernement.

L'autre argument a trait à la querelle des investitures, de la doctrine des deux glaives<sup>3</sup>, de l'Encyclique *Veherementer nos* de février 1906 qui a excommunié tous les députés catholiques qui avaient voté la séparation de l'Église et de l'État. Cette réaction s'est poursuivie jusqu'au Concile Vatican II<sup>4</sup> et l'on doit à un travail remarquable d'éminents théologiens, tant catholiques que protestants, d'avoir démontré que ce n'était pas forcément un inconvénient pour les Églises de se déprendre des affaires de la Cité, et ce jusqu'à l'intervention de Monseigneur Ricard, en 2003, devant la commission Stasi, qui proclame que "*chacun en ce qui le concerne, aussi bien l'Église que l'État, oeuvre pour le bien du citoyen*".

Il n'y a aucune raison, pour qu'une tradition religieuse, comme celle de la tradition islamique, ne puisse pas raisonner de la même façon. De nombreux textes fondamentaux le lui permettent tel celui-ci, extrait du Verset 38 de la sourate 42 : "*À vous qui avez cru,*

2. Matthieu -22

3. La doctrine des deux glaives est une ancienne thèse de l'Église catholique romaine, à l'époque médiévale, selon laquelle le pouvoir spirituel est déclaré supérieur au pouvoir temporel. (Source : Article *Deux glaives* de Wikipédia en français)

4. (1962-1965)

*obéissez à Dieu, au prophète et au détenteur de l'ordre parmi vous.*"

Il y a concomitance, c'est à dire que le prophète à lui seul n'épuise pas l'ordre terrestre, l'ordre temporel.

Réponses aux trois questions posées :

La laïcité est un concept en mutation. Lorsque l'on ressent le besoin d'adjoindre des épithètes, c'est que le concept seul n'est plus autosuffisant. Le qualificatif affaiblit le substantif. Le fait d'avoir entendu des intervenants parler de « laïcité positive », « ouverte » ou de bien d'autres épithètes, montre que le vocable, le substantif "laïcité", ne se suffit pas à lui-même. Nous avons donc besoin de mettre un peu d'ordre dans le fatras idéal qui prévaut.

Par rapport à la loi de 1905, on est à peu près, mais curieusement, avec une intensité moindre, dans les mêmes débats emportés. Il y a une double aporie<sup>5</sup> a propos du concept de laïcité :

La première est due à sa genèse sémantique. C'est Émile Littré en 1871, qui fit une substantivation au féminin construite sur le grec tardif « *laicos* » qui lui-même s'enracine dans le grec ancien « *laos* », l'une des trois dénominations du peuple, définition selon les trois critères : *ethnos*, *demos*, *laos*. « *Ethnos* » représentant le culturel et le religieux, « *demos* », c'est la population dans la police et « *laos* », le bas peuple, en opposition aux clercs.

### **Quant à la charia, aussi étonnant que cela puisse être, elle est une construction humaine**

Ce qui est curieux, c'est que dans la tradition religieuse islamique, et notamment dans l'obéissance sunnite, il n'y a pas cette opposition entre le bas peuple et les clercs puisque les clercs ne sont pas consacrés et le clergé Chiite n'est pas un clergé sacerdotal mais un clergé académique.

La deuxième question, toujours au sens linguistique, est celle-ci : "Quelqu'un qui est pour la laïcité est laïc". Il se trouve que parmi les Clercs de l'Église catholique, il y avait ceux qui étaient pour la laïcité. Donc, il y avait des Clercs laïcs. Mais comme un Clerc est un non laïc, cela nous donnait des « non laïcs laïcs ». Ceci est tout aussi déroutant lorsqu'on veut traduire cela du français vers les autres langues islamiques, le persan, l'arabe, le turc et bien d'autres, qui n'ont pas l'équivalent du mot laïcité pas plus que ne l'avaient pendant un siècle, l'anglais, l'allemand ou l'espagnol.

Paradoxalement, ce sont les penseurs de la Nahda<sup>6</sup>, notamment en Tunisie qui, ayant regretté que l'abolition du Califat fut aussi tardive et s'étant félicités de son abolition, ont été gagnés par l'idée de séparation des deux ordres. En Algérie également, dès avant 1940, d'autres ont souhaité que la loi de séparation fut appliquée et, étonnamment, cela leur a été refusé, l'application de loi de 1905 étant ajournée *sine die* par le Conseil d'État.

Le concept est donc bien en mutation et l'on peut en avoir différentes conceptions. Par probité intellectuelle, disons comment nous percevons les choses.

À la suite des attentats ignominieux qui ont frappé la France en ce début d'année, nous entendons certains vouloir ajouter le vocable « laïcité » à la devise républicaine... Pourquoi pas ? Mais la liberté, l'égalité, la fraternité sont des valeurs, la laïcité est un principe. Un principe n'a qu'à s'appliquer parce qu'il relève du droit positif. C'est la loi qui garantit le libre exercice de la foi. Aussi longtemps que la foi ne prétend pas dicter la loi. Elle est la catalyse, l'alchimie du vivre ensemble. La laïcité catalyse ce que certains appellent la "cohabitation des sacrés". C'est un principe fondamental de liberté et notamment celui de changer de croyance parce qu'ailleurs l'apostasie est criminalisée et cette criminalisation est en soi criminelle, inacceptable et heurte la conscience humaine. Ceci est la fin d'une première réponse à la question d'une laïcité "en mutation".

Troisième question : Incombe-t-il à la puissance publique ou à l'État de réguler le croire ?

Il n'y a pas eu suffisamment d'investissement intellectuel sur ces notions de démocratie et de religion. Réfléchir sérieusement à la place des religions dans une société multiconfessionnelle et composite ne serait pas un luxe. On ne peut évacuer cette question sous prétexte que la société est sécularisée.

Quant à la charia, aussi étonnant que cela puisse être, elle est une construction humaine, certes d'essence sacrée, créée par quatre écoles juridiques entre 765 et 855. Avant, on ne pouvait donc l'appliquer comme d'ailleurs à l'époque des Omeyyades considérée par beaucoup comme la période phare de l'Islam. La charia a réapparu surtout au 19<sup>ème</sup> et au 20<sup>ème</sup> siècle, telle en Égypte, pour tenter de contrebalancer la loi des pays européens.

5. Aporie : Contradiction irréductible, insoluble.

6. Mouvement de la Nahda de rénovation de l'Islam au 19<sup>ème</sup> siècle, à distinguer du parti Ennahda en Tunisie.

Aujourd'hui, les tenants de son application, principalement les Frères musulmans et la Ennahda, seraient en train de sacrifier des dispositions tout à fait antinomiques de celles que nous connaissons dans un monde moderne.

À l'exception peut-être de la minoration de la femme et du droit successoral, la charia ne dit rien en effet de tout ce qui est moderne et tout ce qui ne concerne pas cela a été soumis à évolution et construit par les hommes, le plus souvent pour asseoir leur pouvoir. Comment traiter alors la loi, le nucléaire, l'Internet, et bien d'autres choses encore dans la loi alors que l'Islam n'a pas d'autorité temporelle ?

La réponse est une fois de plus la laïcité. La laïcité, c'est la déjuridicisation de la révélation.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, la production du droit doit être une émanation rationnelle des hommes qui s'applique aux hommes.

Enfin, en réponse à votre troisième question, on a enjoint souvent l'Islam de se fondre de manière caméléonesque dans le corps de la Nation et on demande en même temps "en tant que tel" aux musulmans de se désolidariser, non plus comme citoyens cette fois, mais comme musulmans, des auteurs des attentats. Situation intenable.

***La réponse est une fois de plus la laïcité. La laïcité, c'est la déjuridicisation de la révélation.***

Les musulmans ne doivent être représentés, comme tout citoyen, que par leurs élus, mais dans leur pratique religieuse, ils pourraient être administrés par une instance spécifique. Ce serait bon pour les pouvoirs publics car on ne peut laisser des Imams autoproclamés sévir un peu partout et faire une focalisation malade sur les épiphénomènes d'ordre vestimentaire ou alimentaire qui ne sont pas au cœur de l'élévation spirituelle. ■

## Tribune libre

**L**e monde entier semble désarmé face au phénomène que constitue « DAECH ». Pourtant, cela n'était pas totalement imprévisible. Serions-nous assez hypocrites pour imaginer que le capitalisme, tel qu'il s'est développé et répandu à travers le monde, puisse constituer une réponse aux aspirations des habitants de notre planète ? Il faudrait pourtant être bien aveugle. Ce serait oublier que cette forme de capitalisme, si elle enrichit une minorité de privilégiés, laisse une grande majorité au bord de la route.

D'où, comme l'a bien montré Daniel Schneidermann dans son article « L'enfant bourreau qui nous regarde en face »<sup>1</sup>, en parlant des jeunes tortionnaires de DAECH : « les phrases des jihadistes nous disent que ce ne sont pas des paumés de quartiers, pas des loubards, pas des cas sociaux, pas de braves petits dont la République ne s'est pas occupée, mais qu'ils courent vers un idéal. » Au demeurant, une

1. publié dans la rubrique « Rebonds » de Libération du 16 mars 2015.

interview de l'historien Denis Crouzet par Antoine Reverchon<sup>2</sup>, rappelle opportunément que « gagner son salut en exterminant les hérétiques » n'est pas un phénomène inédit et a fait flores en Europe au moment des « Guerres de religions ».

Il serait simpliste de croire que l'on pourra éradiquer, avec « DAECH », le phénomène qui en est le sous-jacent, même en y mettant tous les moyens militaires. La manière dont réagissent les dirigeants actuels à cet égard est caractéristique. Elle dispense

***les phrases des jihadistes nous disent que ce ne sont pas des paumés de quartiers, pas des loubards, pas des cas sociaux, pas de braves petits dont la République ne s'est pas occupée***

de réfléchir aux conséquences – même d'en prendre conscience – de la profonde crise de société engen-

2. publiée dans Le Monde daté de samedi 28 mars 2015.

drée par les dérives du capitalisme et de chercher à y remédier.

La majorité des responsables politiques et économiques continuent de considérer que le capitalisme d'aujourd'hui, sous sa forme mondialisée, serait le système le mieux à même de faire fonctionner notre monde et refusent d'en considérer les failles. Ceci est manifeste, tant aux États-Unis où s'accroissent de profondes inégalités, qu'en Europe de l'Ouest avec les conséquences négatives de la « politique d'austérité », et se répand dans l'Asie et le monde, entraînant, à côté de l'enrichissement des privilégiés, la multiplication des laissés pour compte, parias de la société. À une époque où il est à la mode d'exalter les « valeurs », force est de constater que l'échantillon de celles-ci tend à s'appauvrir et se réduire aux plus matérialistes.

Malgré les avertissements, encore trop timides, face au sentiment d'insatisfaction, sous-jacent mais masqué par l'apparence trompeuse d'une prospérité générale, rien n'est fait pour y trouver une réponse appropriée. Aussi n'est-il pas étonnant que le « jihadisme » prospère sur ce terreau en proposant un idéal aussi terrifiant qu'illusoire et tirant profit de l'état de déshérence dans lequel ont été laissés les territoires occupés par les anciens colonisateurs.

Il faut évidemment parer au plus pressé et combattre les esprits égarés qui saccagent l'héritage du passé et multiplient les exécutions les plus atroces. Mais il faut, en même temps, remédier aux profondes tares d'une société mondialisée qui conduisent à ces excès monstrueux en multipliant les laissés pour compte et autres exclus sans leur laisser d'espoir d'en sortir, sans idéal.

La réponse ne peut donc qu'avoir une importante composante d'ordre économique, en vue de remédier aux carences du traitement des crises auxquelles le monde est confronté aujourd'hui du fait des dérèglements de ce capitalisme. Partout, ce traitement favorise les détenteurs de la richesse au détriment de ceux qui en sont exclus, comme en témoignent les politiques d'austérité en Europe qui, derrière le paravent de déclarations vertueuses, pénalisent systématiquement les plus pauvres et les plus démunis, en vue de préserver un système financier dévolu à la protection et à l'accumulation des avoirs des plus riches.

On le voit en Grèce où la politique imposée par la Troïka a conduit à priver du nécessaire une grande

partie de la population sans toucher réellement au patrimoine des plus aisés. On le voit aussi dans les autres pays du Sud de l'Europe, au Portugal et, surtout, en Espagne où le redressement en trompe l'œil que dénonce « Podemos » ne permet pas de mettre fin aux causes profondes de la crise et à ses conséquences pernicieuses sur le bien-être de la population. On le voit encore en Allemagne elle-même où le redressement initié par Gerhard Schröder a profité à une classe aisée, déjà enrichie et avancée en âge, au détriment des immigrés et d'une classe, souvent féminine, de quasi prolétaires occupant de « petits emplois », souvent à temps partiel, dans le secteur des services pour des rémunérations très modestes. On risque de le voir demain en Ukraine où les remèdes à la crise économique, contreparties de l'« aide » de l'Occident, vont très vraisemblablement pénaliser gravement la population « labo-

***Mais il faut, en même temps, remédier aux profondes tares d'une société mondialisée qui conduisent à ces excès monstrueux en multipliant les laissés pour compte et autres exclus sans leur laisser d'espoir d'en sortir, sans idéal***

rieuse », sans toucher substantiellement, malgré les promesses des dirigeants, aux biens des oligarques. On le voit enfin aux États-Unis où le programme de soutien et d'extension de la protection sociale aux classes défavorisées du Président Obama se heurte à l'opposition farouche des républicains conduits par les magnats de la finance.

Les remèdes existent pourtant. De nombreux esprits éclairés – parmi lesquels des Prix Nobel – les proposent, mais ils se heurtent aux intérêts des bénéficiaires du système actuel. Et les correctifs qui sont mis en œuvre, au lieu de corriger les défauts de ce système, ne font qu'en différer les effets pernicioseux, préparant ainsi les crises futures.

Ainsi en est-il des mesures qui sont prises aujourd'hui, comme le « quantitative easing ». Même si elles ont des aspects bénéfiques en contribuant à relancer la conjoncture, elles risquent fort de ne bénéficier qu'aux plus riches et au système financier pour accroître leurs profits et non à ceux qui en auraient le plus besoin, construisant de surcroît les dérapages de demain. L'économiste André Orléan<sup>3</sup>,

3. Cf : Libération du 25 mars 2015, double page sous l'intitulé : « Les marchés jouent de nouveau à la bulle ».

commentant l'envol récent des marchés financiers, démontre la perversité de ce phénomène. Il explique comment la hausse des valeurs financières s'autoalimente et conduit à des bulles spéculatives qui grossissent, jusqu'à ce qu'elles éclatent. Tout se passe comme s'il y avait une déconnection entre la finance et l'économie réelle. La dynamique haussière que l'on constate aujourd'hui résulte pour une large part de la politique monétaire des banques centrales. Cette politique de baisse des taux et de « quantitative easing » amplifie le mouvement de hausse des marchés financiers et conduit à enrichir les détenteurs d'avoirs financiers, sans produire nécessairement les effets escomptés sur l'in-

***Il ne faut donc pas s'étonner de ce que se multiplie dans la sphère réelle de l'économie les zones d'exclusion, non seulement de la richesse, mais aussi de l'activité économique elle-même, des sans grade et des sans espoirs, à la quête d'une finalité et d'une dignité pour leur vie***

vestissement et l'emploi. Comme l'écrit Vittorio de Filippis dans le même numéro de Libération, quand « le monde est en butte à une croissance faible, au surendettement public et privé, aux inégalités et au risque de déflation », « au banquet de la finance, on fait ripaille » et « la boulimie des traders est à son comble ».

Tout ceci n'est pas nouveau et était à l'origine de la grave crise financière de 2008-2009. Force est de reconnaître que les bonnes intentions qui se sont manifestées alors n'ont pas été suivies d'effets. Face à la catastrophe, dans l'urgence, les banques centrales et les gouvernements ont joué les pompiers de service en déversant des tonnes de liquidités dans l'économie, contribuant en cela à alimenter

de futures bulles et provoquant dans l'économie réelle une pagaïe qui est à l'origine de la funeste politique d'austérité. Mais les recommandations en vue de modifier le système sont, dans l'ensemble, restées lettres mortes. Ainsi en est-il, par exemple, malgré de timides tentatives, de la séparation entre les banques commerciales et les banques d'affaires qui s'est heurtée à une vigoureuse opposition des milieux concernés (notamment dans notre pays), ou encore de la titrisation qui, après une provisoire mise à l'index, semble repartir comme avant.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que se multiplie dans la sphère réelle de l'économie les zones d'exclusion, non seulement de la richesse, mais aussi de l'activité économique elle-même, des sans grade et des sans espoirs, à la quête d'une finalité et d'une dignité pour leur vie.

Ceci contraste violemment avec la situation qui prévalait au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, celle des « Trente Glorieuses » en France, lorsque la « finance » n'avait pas l'emprise qu'elle a aujourd'hui sur l'activité économique de nos concitoyens et que ceux-ci pouvaient espérer une issue positive aux efforts qu'ils menaient.

Plutôt que de se lamenter devant le spectacle du terrorisme et des monstruosité qu'il génère, il conviendrait de s'attaquer vigoureusement à ses causes réelles. Malheureusement, il est à craindre que l'on se contente d'en combattre les manifestations.

Jean-Pierre Pagé, Coprésident du Cercle ■

---

## Identités niçoises

En fin connaisseur, Robert Bistolfi, membre du Cercle, a écrit un bel et passionnant article sur la ville de Nice, son passé, son histoire, sa culture d'hier et d'aujourd'hui.

Le format de la Lettre du Cercle ne nous permet pas de reproduire celui-ci *in extenso*.

Nous vous invitons à le découvrir sur le site du Cercle : <http://www.cercle-condorcet-de-paris.org>

## Jean Boussinesq et Robert Fossaert nous ont quittés.

**JEAN BOUSSINESQ**, décédé en ce début d'année, était membre du Cercle Condorcet de Paris depuis son origine. Ancien élève de l'École Normale Supérieure (Ulm 1938), il était sociologue. Spécialiste reconnu des questions de laïcité, il avait, à la demande de la Ligue de l'Enseignement, rédigé un mémento juridique de la laïcité française (publié en Points Essais, au Seuil), ouvrage considéré comme une référence majeure. Il a travaillé notamment avec Emile Poulat, spécialiste du catholicisme et de la laïcité.

Membre de l'Union Rationaliste, il manifestait cependant une conception plutôt ouverte de la laïcité en ce sens qu'il s'en tenait à la lettre de la loi de 1905, instituant la liberté religieuse, de culte et de conscience. Il pensait de ce point de vue que la loi de 1905 pacifiait la société française dans ses rapports entre l'État et les religions, et qu'il n'était pas besoin de la modifier, notamment pour mieux intégrer l'Islam en France.

Au Cercle Condorcet, il donnait régulièrement des avis emprunts de bonhomie, de respect des convictions des uns et des autres, mais avec la juste rigueur de celui qui croit que la loi est une bonne gardienne des excès, des peurs irrationnelles.

**ROBERT FOSSAERT** est décédé le 26 février 2015. Il était l'un des membres fondateurs du Cercle Condorcet de Paris. Sa vie professionnelle a été riche. Economiste, il a participé à l'équipe de Claude Gruson qui a mis en place le service des études économiques du ministère des finances qui deviendra la Direction de la prévision. De cette expérience, il a tiré un livre, « L'avenir du Capitalisme ». Il a di-

rigé une collection « Société » aux éditions du Seuil, travaillé avec Claude Alphanéry dans une société financière immobilière, tout en oeuvrant à une actualisation de la pensée économique et sociale après Marx, pour un socialisme humain. Il a notamment publié une véritable somme en six volumes intitulée également « Société » dans laquelle il a proposé une vision globale, économique, sociale et politique des sociétés modernes, revisitant souvent avec bonheur les concepts de l'économie.

Sa vision n'a pas été seulement critique. Il a souhaité apporter une compréhension complète de nos sociétés et servir ainsi à mettre en place des politiques qui améliorent la vie des gens et la paix entre les nations. Profondément européen, il n'était pas moins critique de certaines orientations que sa construction prenait. Dans un dernier ouvrage, le Monde au XXIème siècle, (Fayard, 1991), il prônait la prise en compte des leçons de l'histoire pour mieux comprendre la force des évolutions en cours, de ce qui est positif, de ce qui est dangereux. Son ambition était toujours très grande : construire une pensée capable d'éclairer la compréhension du monde, plus encore dans les périodes de confusion et de pertes de repères, et d'agir pour le bien humain.

Au Cercle Condorcet de Paris, sa présence était toujours heureuse. Ses interventions, souvent critiques au premier abord, ouvraient sur des perspectives réjouissantes. Il nous arrivait même de les trouver trop optimistes... Homme du Nord, il parlait avec une faconde et une jouissance d'homme du Sud, parsemant ses paroles de traits d'humour lancés avec un plaisir évident, yeux plissés et bouche arrondie.

LETTRE du Cercle Condorcet de Paris, 3 rue Récamier – 75341 Paris Cedex 07 – Tél. : 01 44 67 98 93

E-mail : [f.le-berre@wanadoo.fr](mailto:f.le-berre@wanadoo.fr)

Site : [www.cercle-condorcet-de-paris.org](http://www.cercle-condorcet-de-paris.org)

Directeurs de la publication : Michel Cabirol et Jean-Pierre Pagé

Impression : Espace Imprim

Responsable de la rédaction : Jean-Michel Eychenne

Réalisation : Catherine Lefebvre